

PROJET DE STABILISATION ET DE RELÈVEMENT DE L'EST DE LA RDC (STAR-EST)



JOURNAL STAR-Est

N° 001 / Juin 2024



Tribune d'expression populaire à Kalehe (Juin 2024)

Adresse: 098, Blvd Lyn Lusi, Q. Les Volcans,
Commune de Goma, Ville de Goma (Nord-Kivu)

Email: info@star-est.net
<https://www.star-est.net> ;



starestcongo





Vérification des linéaires des axes routiers de desserte agricole à réhabiliter (Axe Bilalo-Mbili-Mizulu-Kisubi), Mwenga, Sud-Kivu

SOMMAIRE

Editorial **3**

Avant - propos **5**

Présentation du
Projet Star-Est **6**

Mobilisation des Parties
Prenantes et Evaluation des
risques liés au projet au
Sud-Kivu **14**

Le Projet Star-Est lance ses
activités dans les provinces
cibles **9**

Questions-Réponses en
tribunes d'expression
populaire au Sud-Kivu **16**

Première réunion du
Comité Consultatif
Provincial de Star-Est Ituri **11**

Evolution du processus de
passation des marchés du
projet Star-Est **21**

Arrêté provincial
portant création des
CCP Star-Est **24**

Mission d'appui au Comité
Consultatif Provincial
de Star-Est Ituri **12**

Arrêté interprovincial
portant création du
Comité de Pilotage de
Star-Est **27**



Le Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est) est entré, en cette année 2024, dans une phase décisive. STAR-Est est un projet quinquennal du Gouvernement congolais financé par la Banque mondiale et qui vise à (i) améliorer l'accès aux infrastructures socioéconomiques communautaires de base résistantes au climat ; (ii) améliorer la réintégration socioéconomique et la résilience des personnes associées aux groupes désarmés et aux communautés vulnérables et (iii) renforcer la capacité des administrations dans les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri. Ce projet permettra de stabiliser et relever l'Est de la RDC, en proie à des conflits récurrents, destructeurs sur bien des aspects tant humain, sécuritaire, socio-économique que psychologique.

Le parcours qui nous a conduits à ce jour aura été long, certes, mais davantage fructueux. Des études d'avant-projet ont été réalisées, s'en est suivie la rédaction proprement dite du projet, les pourparlers avec la Banque mondiale, l'approbation du projet et la signature de l'accord de financement et enfin le démarrage qui a marqué la naissance réelle de STAR-Est.

Sans l'appui constant des autorités nationales, provinciales et locales, le projet STAR-Est ne saurait atteindre ses objectifs. Nous sollicitons donc l'engagement communautaire des bénéficiaires qui, soutenu par l'implication de leurs représentants, à tous les niveaux, sera effectif et productif. Aussi demandons-nous instamment, pour une mise en œuvre des activités du projet STAR-Est, l'accompagnement des Chefs de village, Chefs de groupement, Bourgmestres, Chefs de chefferie et secteur, Agents de l'ordre et Services de sécurité, Administrateurs de territoire, Chefs de Division, Députés et Ministres, tant provinciaux que nationaux afin d'indiquer aux membres de nos communautés la voie à suivre pour pouvoir tirer profit de ce projet mis en œuvre dans les provinces susmentionnées.

Nous saisissons cette opportunité pour féliciter et remercier toutes les parties prenantes qui ont investi leurs ressources humaines, intellectuelles, matérielles, et autres pour qu'advienne STAR-Est. Les collègues et collaborateurs consultants de la Banque mondiale ainsi que les parties-prenantes auprès desquelles ils ont collecté les données brutes de ce projet sont à remercier et à féliciter.

Nos remerciements les plus sincères sont adressés à nos partenaires internationaux, en l'occurrence ceux de la Banque mondiale qui, contre vents et marées, portent le projet STAR-Est dans leurs cœurs, parce qu'ils y croient, autant que nous. Nous sommes tous optimistes, avec vos efforts, conjugués aux nôtres, le Projet STAR-Est ira loin et portera des fruits durables et profitables à nos communautés qui en ont manifestement besoin.

Nous remercions également les autorités nationales à travers les ministères sectoriels concernés par le projet STAR-Est, les différents services techniques dont l'Allocation pour la Prévention et la Résilience (PRA), la Coordination des Ressources Extérieures et Suivi de Projet au niveau de la Présidence de la République, le Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) pour ne citer que ceux-là!

La collaboration des membres de la communauté lors de la collecte des données brutes du projet était déjà un signal fort dans l'appropriation et la pérennisation des acquis du projet.

Aussi devons-nous espérer que dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, «l'après STAR-Est sera qualitativement différent de l'avant STAR-Est». Ce défi, car il en est un!, est à relever par nous tous, en combinant nos efforts et en renouvelant chaque fois nos engagements de redevabilité envers nos communautés bénéficiaires pour que ce prêt de la Banque mondiale à la République Démocratique du Congo profite réellement aux compatriotes congolais qui ont urgemment besoin des interventions de ce projet. Grâce au projet STAR-Est, les besoins identifiés en matière de construction des infrastructures socio-économiques de base, réhabilitation des axes routiers de desserte agricole, appui à une gouvernance décentralisée, réinsertion sociale des ex-combattants, soutien psychosocial aux personnes affectées par les conflits, notamment les enfants, les jeunes filles, les femmes fragilisés dans nos communautés et bien d'autres besoins non évoqués ici trouveront des réponses adéquates et opportunes.

Mme. Brigitte Kapinga Sauda
Coordonnateur Général du Projet STAR-Est

Avant-propos

Le présent numéro du Journal STAR-Est rend compte de quelques réalisations du projet et des événements importants en termes de réunions, entretiens avec les parties-prenantes et les bénéficiaires sur le terrain, des missions d'évaluation des axes routiers à réhabiliter dans les zones cibles qui se sont multipliés dans le but de matérialiser la mise en œuvre dudit projet. Financé par la Banque mondiale, STAR-Est vise à stabiliser et relever l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Du Sud-Kivu en Ituri, en passant par le Nord-Kivu, la stabilisation et la pacification de l'Est de la RDC est ressentie par les communautés affectées par les conflits armés comme un impératif. Car, sans la stabilisation à tous les niveaux, le relèvement socioéconomique demeure hypothétique.

Entre-temps, Madame Judith Suminwa Tuluka a été nommée « Première Ministre » par ordonnance présidentielle le 1er avril 2024 afin de procéder à la composition du gouvernement du deuxième quinquennat du Président Felix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Les Congolais en général et ceux de l'Est de la RDC en particulier attendent beaucoup de ce gouvernement Suminwa Tuluka, publié le 28 mai 2024. Tant les défis à relever sont énormes et dans plusieurs secteurs sociaux du pays.

La toute première tournée à travers son pays qu'a réalisée Madame la Première Ministre a porté sur les provinces du Sud et du Nord-Kivu, en proie à des conflits armés. A Bukavu, ce 25 juin 2024, Madame Judith Suminwa Tuluka a rassuré la population : « En tant que femme, mère et grand-mère, j'ai l'obligation d'apporter des solutions aux problèmes des filles et fils du Sud-Kivu ». Promesse captée cinq sur cinq par ses auditeurs qui lui ont demandé d'allier l'acte à la parole. De passage au Nord-Kivu, ce 29 juin 2024, la Première Ministre y a collecté nombreux mémos dont elle fera bon usage pour recueillir les informations utiles à l'orientation des interventions de son gouvernement. Les défis à relever sont donc légion.

La date historique du 30 juin dernier n'a pas été célébrée avec faste, alors qu'elle aurait été une opportunité pour la RDC et les Congolais de célébrer le 64e anniversaire de leur accession à l'Indépendance. Mais comment célébrer l'Indépendance lorsque la grande partie orientale du pays vit dans l'insécurité et l'instabilité qui contraignent le gros de sa population à vivre dans l'errance, à la belle étoile, sans eau, sans nourriture, sans abri, sans vêtements ? Dans pareil contexte, la fête n'a pas eu lieu, elle pourra attendre l'année prochaine. Et en attendant, les populations résilientes de l'Est de la RDC continuent à vaquer à leurs occupations, animées de cette ferme volonté de faire face à l'adversité. Et plus que confiantes en elles-mêmes, elles croient à des lendemains meilleurs. C'est là leur force que personne ne pourra leur arracher. Elles s'engagent, au jour le jour, pour un avenir meilleur, pour tracer les routes qui mènent à la libération, au développement, ou mieux, au mieux-être tant individuel que collectif.

Les textes qui se donnent à lire, au travers de ce premier numéro, rendent compte des préoccupations soulevées par les bénéficiaires et interlocuteurs-clés au projet. Aussi fondent-ils l'espoir pour les communautés bénéficiaires de voir se matérialiser ce projet dans leurs entités et y apporter des réponses ponctuelles tant attendues.

Ce premier numéro livre d'importantes informations sur le Projet STAR-Est, les activités dans les provinces cibles, la première réunion du Comité Consultatif Provincial du Nord-Kivu, la mission d'appui à la Coordination provinciale d'Ituri, la mobilisation des parties-prenantes au Sud-Kivu, la tenue de séances d'expression populaire au Sud-Kivu, l'évolution du processus de passation des marchés au sein de STAR-Est ainsi que sur le mode de fonctionnement de STAR-Est, sur pied des deux Arrêtés portant respectivement création des CCP et du Comité de Pilotage de STAR-Est.

Vincent Mukwege Buhendwa



Installation du Comité Consultatif Provincial (CCP), Star-Est Nord-Kivu, Goma, mai 2024

Présentation du Projet Star-Est

Le Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la République Démocratique du Congo, STAR-Est, en sigle, est un projet quinquennal décentralisé du Gouvernement congolais, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Entré en vigueur en novembre 2023, ce projet prendra fin en décembre 2027 et a pour bénéficiaires (i) les populations vulnérables affectées par la fragilité, les conflits et les violences ainsi que les chocs liés au climat dans les provinces précitées ; (ii) les administrations provinciales et les Entités Territoriales Décentralisées des provinces d'intervention.

Comme tout projet, STAR-Est est limité dans le temps et dans l'espace. Ne pouvant pas intervenir partout dans les provinces précitées, il focalise ses interventions sur les territoires de Rutshuru, Walikale, Masisi, Lubero, Beni Ville et Beni Territoire pour le Nord-Kivu ; les territoires de Fizi, Kalehe, Mwenga et Shabunda pour le Sud-Kivu et les territoires d'Irumu, Djugu, Mambasa et Mahagi pour Ituri.

Les organes institutionnels de mise en œuvre du projet STAR-Est sont

- (1) le Comité de Pilotage;
- (2) la Coordination Générale (basée à Goma);
- (3) les Comités Consultatifs Provinciaux (CCP);
- (4) les Coordinations Provinciales (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri); et
- (5) les Partenaires d'exécution, en l'occurrence les Partenaire Facilitateur THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre); Partenaire Facilitateur AGR (Activités Génératrices des Revenus); Partenaire Facilitateur Agents payeurs; Partenaire Facilitateur Accompagnement Psycho-Social; Agence de Surveillance Tierce par des Tiers (TPMA); Projet Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP); etc.

Le Comité de pilotage de STAR-Est est présidé, de manière rotative, par les trois gouverneurs des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri. Il a pour membres les ministres des Finances, de l'Intérieur et Sécurité, de la Défense nationale, du Plan, de l'Environnement, du Genre et Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse et tout autre ministère,

selon le cas, jugé impliqué dans les activités du projet; Coordonnateur national du P-DDRCS (Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation); Conseiller Spécial de la CRES (Coordination des Ressources Extérieures et Suivi de Projet); Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général de l'ONU et Chef de la MONUSCO; Coordonnateur Général de STAR-Est; Représentant de la PRA (Allocation pour la Prévention et la Résilience); la MONUSCO et la Banque Mondiale en qualité d'observateurs.



Installation du CCP Star-Est Sud-Kivu, Bukavu, avril 2024

Les Objectifs de Développement du projet STAR-EST consistent à (i) améliorer l'accès aux infrastructures socioéconomiques communautaires de base résistantes au climat ; (ii) améliorer la réintégration socioéconomique et la résilience des personnes associées aux groupes désarmés et aux communautés vulnérables et (iii) renforcer la capacité des administrations dans les provinces sélectionnées.

La stratégie d'intervention du projet STAR-EST est basée sur cinq(5) composantes :

La première composante porte sur la stabilisation à base communautaire, avec un focus sur (i) la facilitation et le renforcement des capacités pour la planification participative communautaire ; (ii) l'investissement dans les infrastructures communautaires sociales et économiques résilientes au climat. Elle a pour cibles les administrations provinciales et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), les Comités Locaux de Développement (CLD) et/ou les Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD), les ministères sectoriels et agences techniques, la Coordination générale et les Coordinations provinciales du projet.

La deuxième composante prend en charge la réintégration à base communautaire, avec une attention particulière sur les Travaux publics à Haute Intensité de la Main d'Oeuvre (THIMO, une sorte de « cash for work) sous forme des filés sociaux ; la subvention en espèces pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et le soutien psychosocial.

Elle cible particulièrement les femmes, les filles, les personnes sorties des groupes armés et autres couches vulnérables des communautés (groupements) dans les zones d'intervention.

La troisième composante apporte son appui à la Gouvernance décentralisée, avec

(i) le renforcement de la collecte des revenus générés en interne ;
(ii) l'amélioration de la gestion budgétaire et comptable ;

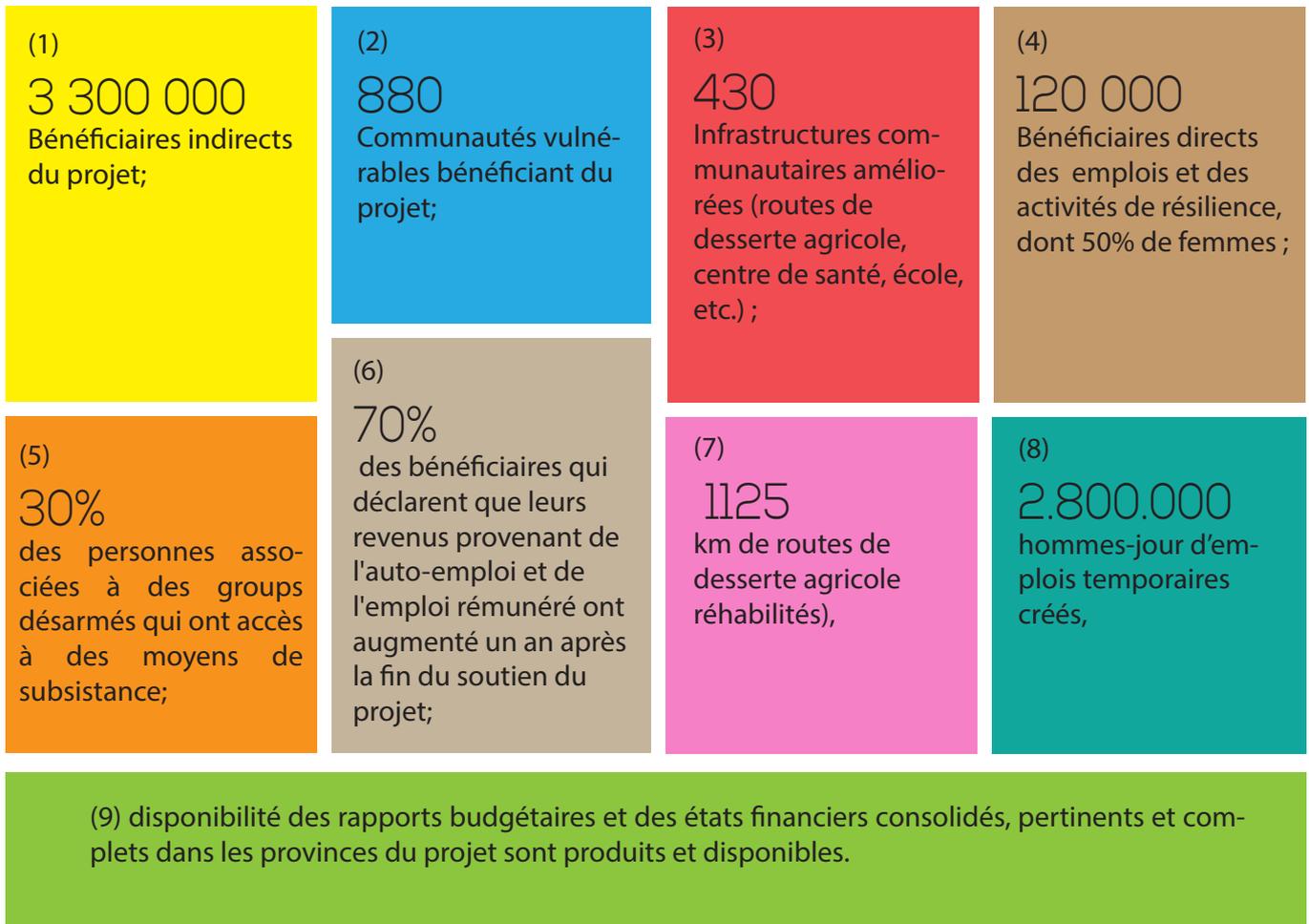
(iii) l'accroissement de la transparence et de la responsabilisation dans la gestion des ressources des provinces. Elle cible les administrations provinciales du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri, y compris les ETD.

La quatrième composante appuie la gestion du projet et la recherche à trois volets : (i) Gestion du programme/projet ; (ii) Assistance technique et

(iii) Recherche et apprentissage. Elle vient en appui à la Coordination Générale, aux Coordinations provinciales, aux universités et institutions de recherche, au P-DDRCS et autres partenaires de mise en œuvre du projet.

La cinquième composante (en veilleuse) est une composante de réponse d'urgence contingente. Cette composante à zéro budget établit un fonds de prévoyance en cas de catastrophe qui peut être déclenché en cas d'urgence nationale.

Au terme de sa mise en œuvre, le projet STAR-EST atteindra les résultats clés ci-après :



La mise en œuvre des activités du projet STAR-Est a connu un léger retard mais cela a aussi permis de recruter les personnels de la Coordination Générale, des Coordinations Provinciales, installer les Comités Consultatifs Provinciaux, identifier les partenaires de mise en œuvre, etc.

En cette année, STAR-Est a pris sa vitesse de croisière et a déjà réalisé un volume d'activités pertinentes, entre autres, l'identification des axes routiers à réhabiliter, l'analyse sécuritaire, sociale et environnementale, le recrutement des entreprises prestataires, etc.

En août prochain, deux événements majeurs marqueront encore le projet STAR-Est : (i) la première réunion du Comité de Pilotage et (ii) le lancement officiel des activités du projet pour les trois provinces d'intervention.

La Coordination Générale du Projet STAR-Est continue à réitérer ses sincères remerciements aux autorités nationales de la RDC, aux autorités provinciales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ainsi qu'aux partenaires de la Banque mondiale pour leurs appuis divers dans la mise en œuvre des activités du projet STAR-Est.



Photo de groupe à l'issue de l'installation du CCP Star-Est Nord-Kivu, Goma, mai 2024

LE PROJET STAR-Est LANCE SES ACTIVITES DANS LES PROVINCES CIBLES

Du 30 avril au 4 mai 2024, le Projet STAR-Est a tenu des réunions de prise de contact et d'échange avec les autorités provinciales et autres parties-prenantes du Nord-Kivu. Au cours desdites réunions, le projet STAR-Est a été présenté aux autorités provinciales et des axes routiers de desserte agricole à réhabiliter ont été identifiés et validés. La séance du 04 mai a été marquée par l'installation des membres du Comité Consultatif Provincial (CCP) du Projet STAR-Est Nord-Kivu qui ont officiellement pris leurs fonctions. Le Représentant de la Banque mondiale à Kinshasa, Mr Daniel Owen, a souhaité la bienvenue aux participants, tout en exprimant son souhait de les rencontrer très bientôt à Goma et dans d'autres activités du projet STAR-Est.

Madame Brigitte Kapinga Sauda, Coordonnateur Général dudit projet et son équipe, aux côtés de S.E. Cirimwami Nkuba Peter, Gouverneur a.i de la Province du Nord-Kivu, ont respectivement présenté au public la philosophie, les objectifs, les composantes, les structures et les budgets du projet STAR-Est et les attentes des populations et du gouvernement congolais de ce projet financé par la Banque mondiale.

Focalisant ses interventions sur les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, ce projet est destiné (i) aux populations affectées par la fragilité, les conflits et les violences ainsi que par les chocs liés au climat ; (ii) aux administrations provinciales et Entités Territoriales Décentralisées (ETD) des provinces cibles.

En présentant la philosophie du projet, le Coordonnateur Général de STAR-Est a rappelé la dimension « décentralisée » du projet, voulue par la Banque mondiale et qui fait des autorités provinciales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri les membres du Comité de pilotage. STAR-Est jette ainsi les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de « stabilisation » intégrée dans l'administration provinciale. Cette stabilisation est combinée avec le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'Etat congolais puissent garantir la pérennité de l'action.

Dans son discours, Madame Brigitte Kapinga Sauda a rappelé que STAR-Est est un projet ambitieux, bien que ne ciblant que 3 300 000 habitants-regroupés dans 880 communautés des ETD-pour lesquels il améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base dans les trois provinces avec 14 territoires d'intervention. STAR-Est apportera également et directement un soutien considérable à 120 000 personnes en termes de moyens de subsistance, avec un ciblage géographique des bénéficiaires focalisé sur les communautés où il existe des opportunités d'aide au développement afin d'y jouer un rôle potentiellement transformateur.

Le Projet STAR-Est a les moyens de ses ambitions : 250.000.000 USD pour espérer stabiliser et relever socioéconomiquement, en cinq ans, les zones ciblées à l'Est de la RDC.

Ce montant, a rappelé Madame le Coordonnateur Général, n'est pas un don mais plutôt un crédit de la Banque mondiale. D'où la nécessité et l'exigence, pour le peuple congolais, de s'approprier ce projet et le capitaliser pour qu'il débouche sur des résultats et impacts significatifs à même de contribuer à la stabilisation et au relèvement socioéconomique de l'Est de la RDC.

Les membres du CCP se sont appliqués à la validation des axes routiers de desserte agricole qui seront réhabilités par le projet en province du Nord-Kivu. Une équipe d'experts sera bientôt diligentée sur lesdits axes pour la réalisation d'un screening consistant à évaluer les impacts et dont les conclusions déboucheront soit sur le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) soit sur les Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES).

Pregnant la parole, à son tour, le Gouverneur de Province a.i. et Président du Comité de pilotage a exhorté les participants à s'approprier STAR-Est, en toute responsabilité, pour qu'à travers ce financement de la Banque mondiale, les interventions du projet rencontrent effectivement les attentes des populations bénéficiaires. Selon le Gouverneur militaire, les gestionnaires et bénéficiaires du projet STAR-Est se doivent d'être prudents, en travaillant surtout sur les causes de l'instabilité et de la précarité à l'Est de la RDC. Car, il ne sert à rien de stabiliser aujourd'hui si demain les mêmes causes produiront les mêmes effets.



Général Cirimwami Nkuba Peter
Gouverneur militaire de Province du Nord-Kivu

Aux dires de S.E. Cirimwami Nkuba Peter, la dimension décentralisée du projet offre aux gestionnaires et partenaires l'opportunité de bien définir des interventions à réaliser dans les territoires cibles pour le bénéfice et l'intérêt des populations congolaises, tout en évitant la complaisance, la fraude, le détournement : « il ne faut pas qu'on nous donne des millions de dollars et que chacun emporte sa part pour dire par après que nous avons stabilisé ».

Le Général-Major et Président du Comité de pilotage est revenu sur les aspects du développement durable, la paix et la stabilité, en appelant les participants « à profiter de cette opportunité pour trouver des éléments qui nous mettent, de manière durable, dans des situations de sécurité ». Cela est d'autant pertinent que, a-t-il martelé, « le monde nous regarde. Pourquoi les guerres ne se terminent pas ici chez nous ? Peut-on stabiliser si l'on est en perpétuelle guerre ? ». Des questions sans réponse mais qui valent la peine d'être posées, dans ce contexte sociopolitique et sécuritaire volatile à l'Est de la RDC.

Au terme de l'exhortation de S.E. le Gouverneur de Province, lecture a été faite de l'Arrêté Provincial n°01/142/CAB/GP-NK/2024 du 05 avril 2024 portant création et mise en place du Comité Consultatif Provincial (CCP) du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC. Constitué d'une quarantaine de membres pour le compte du Nord-Kivu, le CCP a ainsi été installé par l'autorité provinciale, aux côtés de Madame Brigitte Kapinga Sauda, Coordonnateur Général du Projet STAR-Est.

Sous le même format, ces assises de Goma du Projet STAR-Est ont été organisées dans les provinces du Sud-Kivu et de l'Ituri, respectivement du 8 au 11 avril et du 15 au 18 avril de l'année en cours.



Installation du CCP Star-Est Ituri, avril 2024

PREMIERE REUNION DU COMITE CONSULTATIF PROVINCIAL DE STAR-EST EN ITURI

La première réunion du Comité Consultatif Provincial du projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (Star-Est) en Ituri s'est tenue le lundi 28 mai à Bunia. Ce comité, présidé par le Gouverneur de la province, Lt-Gén. Johnny Luboya Nkashama, est composé des autorités provinciales, des services de l'État impliqués dans la stabilisation et le relèvement, des autorités coutumières et religieuses, des représentants des peuples autochtones et du Programme de Désarmement Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS).

Le P-DDRCS était représenté par le Coordinateur Provincial ai, Flory KITOKO, et l'Assistant Provincial, C.T Peter NZIMA.

Selon Steve SENGIDA, le Coordinateur Provincial du projet Star-Est en Ituri, ce projet est en cours de signature d'un protocole d'accord avec le P-DDRCS. Ce protocole d'accord comporte deux volets à savoir:

(i) l'Appui aux activités du P-DDRCS qui vise à financer les activités de la réintégration, la réinsertion des ex-combattants et la stabilisation ;

(ii) l'appui au fonctionnement structurel du P-DDRCS qui vise à renforcer les capacités institutionnelles du P-DDRCS au niveau provincial et national.

À l'issue de cette première réunion, plusieurs sous-projets ont été identifiés pour être réalisés dans le cadre du projet STAR-Est en Ituri au cours de cette année. Ces sous-projets comprennent notamment la construction d'infrastructures et la réhabilitation des axes routiers dans les territoires de Mambasa, Irumu, Djugu et Mahagi. Ces infrastructures et axes routiers seront construits dans le cadre des activités THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre) au profit des communautés locales.

Le projet Star-Est est attendu par les populations de l'Ituri qui espèrent qu'il contribuera à la stabilisation et au développement de la province.

Le Comité Consultatif Provincial jouera un rôle important dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet.

Cellule de communication du P-DDRCS Ituri



Photo de groupe à l'issue de l'installation du CCP Star-Est Ituri, avril 2024

MISSION D'APPUI AU COMITE CONSULTATIF PROVINCIAL D'ITURI

Du 20 au 31 mai 2024, une équipe de la Coordination Générale du Projet STAR-EST a effectué une mission de service dans le territoire d'Ituri. Ladite mission visait à appuyer le Comité Consultatif Provincial (CCP) du projet dans cette province dans le choix des activités prioritaires à réaliser et dans la confirmation des axes routiers de desserte agricole à réhabiliter par le projet, sur proposition de l'Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA). Cette mission envisageait également l'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux afin de proposer des documents de sauvegarde environnementale et sociale à y apporter pour l'axe routier dont la réhabilitation fera partie des activités des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) dans le territoire d'Irumu.

A l'issue de cette mission,

(i) un plan conjoint des opérations d'appui au Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) en province d'Ituri a été élaboré ;

(ii) les évaluations sommaires des impacts environnementaux et sociaux sur les axes routiers Ngadju Bavi-Bavi-Songokoy-Songolo-Kombokabo ont été réalisées ;

(iii) le cadre de collaboration avec les différentes structures intervenant dans la zone a été mis en place ; (iv) la priorisation des axes routiers de desserte agricole sur lesquels interviendra le projet en Ituri, sur proposition de l'OVDA, a été validée ; (v) 20 sur 35 infrastructures communautaires de base à réhabiliter par le projet en cette année ont été identifiées et validées ; et (vi) le rapport définissant différents documents de sauvegarde environnementale et sociale à élaborer pour chaque axe prioritaire a été rédigé.

Il sied de rappeler que le projet STAR-EST compte parmi ses bénéficiaires les ex-combattants démobilisés. C'est dans ce cadre que la Coordination Générale de STAR-EST a pris part à l'atelier organisé par la Coordination Nationale du P-DDRCS sur la rédaction d'un plan conjoint d'opérations dans la province d'Ituri par la prise en charge des ex-combattants démobilisés dans le cadre des activités THIMO et AGR (Activités Génératrices de Revenus) du projet STAR-Est. Aussi doit-on préciser que les ex-combattants démobilisés seront engagés dans les THIMO en Ituri où l'Organisation Internationale de Migration (OIM) mène des activités similaires en appui au P-DDRCS.



Mission d'appui CG Star-Est & Banque mondiale à la Coordination provinciale de Star-Est Ituri, avril 2024

La visite de l'axe routier de desserte agricole Ngadju Bavi-Bavi-Songoloy-Songolo-Kombokabo par l'équipe de la Coordination Générale a permis de déterminer le kilométrage - à réhabiliter par le projet- lors de la collecte et analyse des données dans le cadre des évaluations sommaires, au regard du plan technique et socio environnemental.

Subsidiairement à cette visite de terrain, la Coordination Générale a participé à la séance du CCP portant sur la validation des (i) axes routiers de desserte agricole pour la province d'Ituri estimés à 375km et (ii) de 20 infrastructures communautaires de base à réhabiliter, préalablement identifiés par le Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP)- dans sa deuxième phase- afin d'activer la mise en œuvre de l'accord signé entre la Coordination Générale de STAR-Est et le Projet STEP2.

Faisant d'une pierre, deux coups, la Coordination Générale de STAR-Est a mis à profit sa mission afin de visiter et inspecter le bâtiment qui abritera les bureaux de la Coordination Provinciale du projet, en attendant la construction du bâtiment dudit projet. Les axes routiers de desserte agricole identifiés, priorisés et validés sont ainsi repartis: (i) Territoire d'Irumu, 122km ; (ii) Territoire de Djugu, 136 km ; (iii) Territoire de Mahagi, 63 km ; (iv) Territoire de Mambasa, 54km, pour un total de 375km à réhabiliter par le Projet STAR-Est en province d'Ituri.

La réhabilitation des axes routiers de desserte agricole sera accompagnée de la construction d'autres infrastructures communautaires de base dont les écoles et les centres de santé. Une fois ces axes routiers de desserte agricole réhabilités et la construction des infrastructures achevée, le Projet STAR-Est se félicitera d'avoir contribué, tant soit peu, à la stabilisation et au relèvement communautaire des populations de l'Est de la RDC en général et de l'Ituri en particulier.

La mission de l'équipe de la Coordination Générale s'est achevée par des entretiens avec quelques parties-prenantes du projet, des représentants de la population bénéficiaire et des partenaires de mise en œuvre.

Cellule de communication STAR-Est

Madame Brigitte Kapinga, Coordonnatrice Générale de Star-Est, présentant le projet aux membres du CCP Ituri.





Atelier de mobilisation des Parties-Prénantes Sud-Kivu, Kalehe, Juin 2024

MOBILISATION

des Parties-Prénantes et Évaluation des risques sécuritaires

Dans la phase préparatoire à sa mise en œuvre, les gestionnaires du projet STAR-Est sont très attentifs à la mobilisation des Parties-Prénantes et aux risques sécuritaires qui pourraient éventuellement entraver la réalisation des objectifs assignés au projet et ce dans les délais. C'est dans ce cadre qu'une mission d'évaluation des risques sécuritaires a eu lieu dans la Province du Sud-Kivu, principalement dans les territoires de Kalehe et Fizi, en juin et juillet 2024. Cela est d'autant pertinent que le Projet STAR-Est a été lui-même classifié comme projet à « Risque élevé », au regard du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale qui tient compte (i) du type, de l'emplacement, de la sensibilité et de l'échelle du projet ; (ii) de la nature et de l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et des impacts qui seront gérés pendant la mise en œuvre du projet Stabilisation ; (iii) d'autres domaines de risques qui peuvent être pertinents pour mesurer l'atténuation sociale

et les résultats, en fonction de la mise en œuvre du projet et le contexte dans lequel le projet Stabilisation est développé. Ces risques éventuels à atténuer sont notamment liés au contexte sécuritaire, aux délocalisations involontaires des personnes (déplacés internes suite à des conflits armés), aux violences basées sur le genre, y compris l'exploitation, abus et harcèlement sexuels, aux pollutions de l'environnement, à la biodiversité, etc.

L'évaluation des risques est une phase décisive dans la mise en œuvre des stratégies de prévention de ces derniers. En territoire de Fizi, par ex., les incidents sécuritaires émanent souvent de la présence des groupes armés non étatiques, les opérations militaires, les tensions entre les communautés, les entreprises locales, les sous-traitants et autres personnels, le personnel de sécurité. Lesdits incidents peuvent surgir en raison des impacts réels ou perçus (supposés) du projet ainsi que le comportement perçu du personnel de sécurité.



Dgd : S.E. Marc Malago, Vice-Gouverneur du Sud-Kivu et Mme Brigitte Kapinga Souda, Coordonnatrice Générale de Star-Est, Bukavu, avril 2024



Présentation du projet Star-Est aux autorités provinciales du Sud-Kivu, avril 2024

Ils devraient par conséquent guider la création d'un registre des risques de sécurité, détaillant clairement les risques, les mesures d'atténuation de ceux-ci, les acteurs responsables et les échéances pour les actions à entreprendre.

Le registre des risques alimentera le Plan de Gestion Sécuritaire qui (i) permettra aux gestionnaires du projet de naviguer avec succès dans un environnement sécuritaire complexe, en créant des procédures opérationnelles et des structures de projet basées sur les risques ; (ii) couvrira l'équipement et les responsabilités des gestionnaires ainsi que les risques de sécurité associés au comportement et aux impacts du personnel de sécurité ; (iii) spécifiera les ressources nécessaires, les comportements attendus et les mécanismes de surveillance de la situation sécuritaire locale et agira en cas d'incidents de sécurité ou d'impacts négatifs ; (iv) contiendra un plan d'audit pour des visites d'audit ad hoc/régulières sur le site afin de contrôler la conformité aux normes du Plan de Gestion des Risques ; (v) organisera le suivi et évaluation pour les Sociétés Militaires Privées au fil du temps au cours de la mise en œuvre du projet et (vi) contiendra des procédures claires de préparation aux situations d'urgence.

L'évaluation d'un risque permet ainsi d'en déterminer le niveau qui correspond au produit de deux composantes dont (i) la gravité des conséquences (le dommage) et la probabilité de surveillance (probabilité qu'un risque/danger atteigne une cible).

Le territoire de Fizi où a été conduite cette analyse des risques sécuritaires, sociaux et environnementaux comprend quatre chefferies secteurs dont Tanganyika, Mutambala, Nganji et Lulenge.

Le questionnaire soumis aux différentes parties-prenantes a permis d'apporter des réponses satisfaisantes à certaines préoccupations, entre autres, les formes ou modes d'insécurité dans les villages ou localités, les types de menaces sécuritaires, les risques sécuritaires potentiels, les mécanismes de gestion des crises sécuritaires, les canaux d'information sur les risques sécuritaires, sociaux et environnementaux, les mécanismes d'alerte et de prévention, etc.

En territoire de Kalehe où une mission similaire a été conduite précédemment (en juin), le focus a été mis sur le Plan de Mobilisation des Parties-Prenantes. Les séances de travail ont permis de recueillir les points de vue des bénéficiaires en termes de communication et consultation pour bien assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes. Aussi a-t-il été relevé que l'engagement et la mobilisation des parties prenantes relèvent d'un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet et STAR-EST ne saurait y déroger afin de pouvoir communiquer régulièrement aux parties prenantes les informations nécessaires sur les risques et effets environnementaux et sociaux du projet ainsi que sur les mesures d'atténuation envisagées.

QUESTIONS REPONSES



Photo de groupe après entretien avec les membres de la communauté de Bulungu (Kalehe), juin 2024

A travers son approche d'écoute des bénéficiaires, le projet STAR-EST a organisé des séances ou tribunes d'expression populaires. Au cours de celles-ci, à l'issue d'une présentation des objectifs, des composantes, du cadre des résultats du projet, les membres de la communauté posent des questions à l'équipe du projet STAR-EST et à ses partenaires afin de mieux comprendre et s'approprier ce dernier. La vérité n'étant pas très souvent d'un seul côté, les animateurs du projet posent également leurs questions/préoccupations aux participants dans le but de jauger leurs capacités et degré d'engagement communautaire nécessaires à cette collaboration mutuelle dans la mise en œuvre des activités du projet. Ci-dessous quelques questions/préoccupations déjà soulevées et répondues en juillet 2024 au Sud-Kivu.

LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE A L'EQUIPE DU PROJET STAR-EST :

Q1. Quelles sont les stratégies mises en place par le projet Star-Est pour le recrutement des ex-combattants ?

R/Le projet collaborera avec le P-DDRCS pour le recrutement des bénéficiaires ex-combattants. Le P-DDRCS dispose à cet effet d'une base de données exploitable par le projet. Le projet ne prend pas en charge le processus de démobilisation. Ces ex-combattants doivent être certifiés tels par le P-DDRCS.

Q2. Quels sont les critères mis en place par le projet Star-Est pour le recrutement des travailleurs THIMO ?

R/Le projet recrutera les membres de la communauté habitant le long des axes routiers à réhabiliter. Les travailleurs potentiels seront préalablement enregistrés et ensuite le recrutement passera par le tirage au sort et la signature des contrats. Les travailleurs seront les membres de la communauté. D'autres membres de la communauté non éligibles à cette main d'œuvre bénéficieront des AGR, selon qu'ils auront été certifiés « vulnérables » par leurs communautés.

Q3. Quelle structure devra-t-elle procéder à la sélection des écoles à (re)construire ?

R/ Les écoles et centres de santé à (re)construire dans le cadre du projet Star-Est seront décidés par les membres de la communauté ; une fois la décision de ces derniers transmise au projet Star-Est, ce dernier en prendra acte. Qu'il s'agisse des écoles ou des centres de santé, ils doivent être existants parce que le projet n'en créera pas de nouveaux. Ils doivent disposer des personnels payés par l'Etat congolais. Le projet vient en appui aux structures étatiques qui existent bel et bien mais privées d'infrastructures étatiques adéquates. Il faudra que les communautés choisissent des infrastructures éligibles au projet, qu'il s'agisse des écoles, des centres de santé, des ouvrages de forage d'eau ou salles polyvalentes. Ces deux derniers sont à prendre avec réserve parce que n'étant pas encore décidés ainsi par le bailleur ; mais les pourparlers sont en cours, selon les besoins qui seront identifiés dans la communauté.

Q4. Où en sommes-nous avec la construction d'autres axes routiers par la Banque mondiale tels que vulgarisés en 2018 ? Est-ce à Star-Est de matérialiser ce projet-là ?

R/ Les projets financés par la Banque mondiale diffèrent de ceux financés par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la construction de l'axe routier Bukavu-Goma. Ce dernier a connu un retard parce que les entreprises sélectionnées n'avaient pas rempli les critères. En effet, on avait besoin des entreprises fortes, fiables, capables et réunissant les critères d'éligibilité. L'entreprise Sino-Hydro a été recrutée à cet effet et se trouve à pied d'œuvre sur l'axe Bukavu-Uvira. Il y a d'autres bretelles qu'elle construira dans les communes et environs. C'est au terme de ces ouvrages que Sino-Hydro entamera l'axe Bukavu-Nyamukubi-Goma.

Q5. Comment seront assurés le suivi et l'évaluation des activités du projet Star Est ?

R/ Le projet dispose d'un plan de suivi à deux niveaux : interne et externe. Ce dernier est mis en œuvre par une agence tierce. Au niveau interne, les institutions membres du Comité de Pilotage sont des ministères et des Divisions provinciales de tutelle.

Q6. Quelle est la place réservée par le projet à la structure de la Société civile ?

R/ La Société civile n'est pas membre du Comité de pilotage du projet Star-Est. Néanmoins, elle est valablement représentée dans le Comité Consultatif Provincial (CCP) où sont identifiés les besoins des communautés bénéficiaires.

Le projet Star-Est est régi par des textes. Le Président du Comité de pilotage, dans son arrêté, décrit le contenu du CCP. S'il faut consulter la société civile, il faudra mettre sur pied des mécanismes de consultation. Dès lors qu'en RDC nous avons une société civile plurielle, le projet se réserve le droit de ne pas s'enliser dans les conflits des composantes de la société civile. D'ailleurs le projet envisage la représentativité des jeunes et femmes qui sont des membres à part entière de la société civile. Les chefs de chefferie (les Bami) sont membres du CCP et leurs sujets peuvent toujours les consulter afin de transmettre leurs messages aux responsables du projet. Les couches de la société civile qui se sentent peu représentées dans le projet Star-Est peuvent déjà s'organiser afin de faire remonter l'information vers les responsables du projet.

Q7. Quels sont les critères mis en place par le projet Star-Est pour la sélection/recrutement des femmes et les filles bénéficiaires dudit projet ? Qu'en est-il de la parité homme-femme ?

R/ Il y aura un guichet d'enregistrement pour les femmes et un autre pour les hommes avant de procéder par tirage au sort (loterie). Les femmes seront privilégiées parce qu'elles auront 50% contre 20% chez les hommes et 30% chez les ex-combattants. Cette approche est envisagée par le projet parce que la femme est le pilier de l'économie domestique ; elle gère bien l'argent du ménage, contrairement à l'homme qui généralement le dilapide dans les débits de boisson.

Q8. Quels sont les critères mis en place par le projet pour le recrutement des entreprises qui exécuteront les travaux ?

Le projet lance régulièrement des appels d'offre qui sont publiés sur les médias, notamment www.mediacongo.net ainsi que le site Internet et réseaux sociaux du STAR-Est

Le projet encourage les propriétaires d'entreprises viables et fiables à soumissionner afin de tenter leur chance. Le projet insiste sur les critères de viabilité et fiabilité des entreprises ; avec certaines garanties financières, des compétences techniques, logistiques et humaines pour rassurer qu'une fois sélectionnées, ces entreprises exécuteront les tâches contractuelles qui leur seront assignées.

Q9. N'y a-t-il pas de groupements oubliés dans le processus de sélection des routes de desserte agricole à réhabiliter ?

R/ Le choix a été réalisé par l'Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) et validé par le Conseil Consultatif Provincial (CCP) de Star-Est Sud-Kivu. Le projet Star-Est ne suit pas la logique de groupement comme entité dans sa politique de réhabilitation des axes routiers. Parler des axes routiers par groupement est certes important mais le projet ne s'inscrit pas dans cette logique mathématique. S'il y a des choix à modifier au sujet des axes routiers, il revient au CCP d'en décider autrement.

Le CCP local n'est certes pas prévu dans le schéma du projet mais toujours est-il que les Comités Locaux de Développement (CLD) y joueront un rôle-clé. Les CLD ont été installés dans les territoires par quelques organisations partenaires. Le projet y prendra appui ; il renforcera/redynamisera 400 CLD et contribuera à en créer d'autres là où ils n'existent pas et

selon le besoin exprimé par la communauté. Bénéficiant d'une diversité de formations et renforcement des capacités, les CLD sont supposés apporter un appui à la pérennisation des acquis du projet.

Q10. De quel type seront les routes à construire par le projet Star-Est ?

R/ Le projet réhabilitera les routes de desserte agricole. Elles seront certes en terre battue mais semi-mécanisées. Le projet utilisera des outils ou machines de rechargement. Les routes en terre battue sont fragiles ; il faudra alors envisager un mécanisme d'entretien.

Q11. Les travaux THIMO génèrent souvent des conflits communautaires, notamment ceux relatifs au non-paiement des salaires des travailleurs. Quelles sont les précautions prises par le projet afin d'éviter de tels conflits ?

R/ Le projet est décentralisé à tous les niveaux. Ce ne sont pas les entreprises qui paieront les travailleurs ; ce n'est pas non plus le projet qui les paiera. Les travailleurs seront payés sur base des rapports de leurs prestations en termes de « homme-jour ». Des structures financières ou bancaires seront aussi recrutées pour assurer ces paiements. Il y aura également un mécanisme de gestion des plaintes qui sera mis en place et en collaboration avec une entreprise tierce pour le suivi et l'évaluation, le projet Star-Est espère éviter tous ces genres de conflits.

. Identification sommaire des axes routiers de desserte agricole à réhabiliter par le projet, axe Bilalo-Mbili-Mizulu-Kisubi (Mwenga), juin 2024



Projet STAR-Est
AUX MEMBRES DE LA COMMUNAUTE :

Q1. Pensez-vous que le projet STAR-Est sera utile à votre communauté ?

R/En territoire de Kalehe, notre souhait est de voir le projet STAR-Est durer plusieurs années et apporter des fruits durables. L'enclavement auquel il apportera une réponse est source de sous-développement. Nous avons réellement besoin de routes de desserte agricole ; les écoles, les centres de santé nous sont aussi indispensables.

Q2. En quoi souhaiteriez-vous que ce projet soit différent de bien d'autres que vous connaissez et qui l'ont précédé ?

R/Nous souhaiterions que la réhabilitation des routes de desserte agricole soit différente de ce qu'ont fait d'autres partenaires. Nous sommes enthousiastes d'apprendre que ces routes seront réhabilitées avec du gravier et compactées et que les ouvrages, notamment les ponts, les ponceaux, les dalots, le long desdites routes seront aussi réhabilités en béton armé.

Nous reconnaissons avoir bénéficié d'autres projets antérieurs en matière de réhabilitation des routes de desserte agricole et d'adduction d'eau mais qui malheureusement n'ont pas apporté des solutions durables. Car, au bout de quelques mois, on observe des ponts qui cèdent, des bornes fontaines qui ne fonctionnent plus. D'où ce constat : « parfois l'impact de pareils projets ne dure pas ; deux ans après, tout est détruit ; réalisez quelque chose de durable, 5 ans ou plus ».

Les causes de manque de durabilité de l'impact des projets sont parfois partagées : des partenaires ont distribué des kits aratoires qui finissent leur course dans le marché et non dans les champs ; les comités mis en place sont parfois responsables de ce détournement. D'autres partenaires promettent de laisser derrière eux une équipe d'entretien des ouvrages mais ne tiennent pas leurs promesses.

A ce sujet, l'équipe de STAR-Est a tenu à préciser que les communautés bénéficiaires des infrastructures construites par le projet doivent apprendre à les entretenir. La Banque mondiale ne financera pas les comités pour l'entretien desdites infrastructures qui par ailleurs relève de l'engagement communautaire.

Q3. Quels indices de changement souhaiteriez-vous voir apportés par ce projet dans votre entité territoriale ?

R/Nous aimerions voir nos communautés réellement désenclavées avec des routes de desserte agricole réhabilitées qui faciliteront l'écoulement de nos denrées alimentaires vers les marchés locaux et environnants.

Nos communautés font face à deux problèmes majeurs : l'enclavement et la pénurie en eau potable. En territoire de Kalehe, principalement dans les îlots d'Ishovu, Ihoka, Iko, Mbinja, l'accès à l'eau

Photo de groupe après entretien avec les membres de la communauté de Kitambi (Mwenga Centre), Mwenga, juin 2024





Identification sommaire des axes routiers de desserte agricole à réhabiliter par le projet, axe Ihusi-Kafunzi-Nyacibingu (Kalehe)

potable est un rêve qui date depuis la nuit du temps. Tout projet qui apportera des solutions à ces problèmes majeurs est bien venu dans notre communauté.

En apportant le cash dans la communauté, le projet STAR-Est contribuera certainement à la réduction du banditisme et de la criminalité dans les rangs des jeunes. Occupés, bien que pour une courte durée, ceux-ci seraient moins tentés de se faire recruter par les groupes armés, d'autant plus qu'il mettra un accent sur l'emploi des ex-combattants ou jeunes démobilisés.

En territoire de Kalehe, nous sommes convaincus que le projet STAR-Est tombera à point nommé, avec la construction des infrastructures sanitaires. Les victimes de la catastrophe de Bushushu et Nyamukubi de mai 2024 pourraient accéder aux soins de santé, surtout les victimes de traumatisme qui vivent dans les sites de Katashola, Amani, Kasirusiru, Mushonezo, etc.

Nous apprécions également l'appui du projet STAR-Est aux administrations provinciales et des ETD. Les gestionnaires des biens publics ont besoin de renforcement des capacités et cela peut les aider à changer. Le projet devra leur apprendre beaucoup de notions sur la « redevabilité ». Les Associations Sans But Lucratif (Asbl) pourront également bénéficier des formations afin d'appuyer leurs communautés à pérenniser les acquis du projet.

La redynamisation des CLD est impérative parce que plusieurs, depuis leur création, n'existent que de nom ; ils sont restés « lettre morte ».

Q4. Quels messages spécifiques voudriez-vous adresser aux décideurs politiques, d'ici et d'ailleurs, en lien avec la stabilisation et le relèvement socioéconomique de votre entité territoriale ?

R/Nous avons plus que jamais besoin de la sécurité. Il n'y a pas de relèvement ou développement socioéconomique sans sécurité.

Certaines contrées sont essaimées de groupes armés tant internes qu'externes et cela constitue une inquiétude majeure. Les paisibles citoyens ne savent pas à quelle sauce ils seront mangés le lendemain. Les Wazalendo doivent être identifiés et encadrés par les autorités habilitées à le faire ; sinon, des bandits pourront aussi se mêler à eux et déstabiliser tout processus de stabilisation à l'Est de la RDC. Sur ce, nous exhortons les décideurs politiques et leurs partenaires à nous donner réellement la paix. Ils en sont capables ; ils le peuvent et nous savons qu'ils le peuvent !

Q5 : le projet a besoin de l'engagement communautaire en guise de contribution locale. Cela est d'autant crucial que la Banque Mondiale n'indemniserait personne parce que la réhabilitation des routes de desserte agricole ou la construction des infrastructures socioéconomiques de base ont touché le champ d'un membre de la communauté. Etes-vous prêts à consentir des sacrifices ?

R/Nous, membres de la communauté, sommes prêts à consentir des sacrifices pour notre bien-être. Nous sommes unanimes quant à notre engagement dans la mise en œuvre des activités du projet. Aux côtés de nos chefs de village, de groupement, de chefferie (Mwami) et de l'Administrateur de Territoire, nous nous disons prêts à apporter nos contributions significatives à travers les travaux communautaires dits «salongo » pour la pérennisation des acquis du projet dans nos communautés.

EVOLUTION DU PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES DU PROJET STAR- EST

L'Avis Général de Passation des Marchés du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC, (STAR- EST), publié le 12 février 2024, annonçait déjà des opportunités liées à des offres d'emplois et appels d'offres dans trois(3) secteurs différents

(i) Fournitures et Autres Services Non Consultants ; (ii) Services de Consultants et (iii) Marchés des Travaux. Le présent article rend compte de l'évolution de ce processus de recrutement des consultants et prestataires, à titre individuel ou constitués en entreprises. L'objet et le numéro de l'offre y sont spécifiés, la durée du recrutement ou délai pour candidater, la durée du contrat et le lieu de prestation, le cas échéant.

(1)Recrutement d'un consultant/ firme chargé des études de base ou de référence et groupes de discussion du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (STAR-EST)-AMI N° 008 0ZR-PTM UPK-274317-CS-CQS, du 02 au 26juin 2023, durée du contrat : 90 jours, au Sud-Kivu;

(2)Recrutement d'un consultant individuel chargé du recrutement d'un Spécialiste en Travaux en Haute Intensité de Main d'œuvre et appui aux AGR (STHIMO/AGR) du projet STAR-EST, du 6 au 23juin 2023, 12 mois renouvelable après évaluation satisfaisante, Bukavu ;

(3)Recrutement d'un spécialiste en suivi et évaluation du projet STAR-EST, du 6 au 23 juin 2023, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Bukavu ;

(4)Recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif (ve) et Financier(e) de l'Unité de Coordination du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC-AMI N°011DRC-ZR-PTM UPK-360284-CS-INDV,du 5 au 18 juillet 2023, 12 mois renouvelable après évaluation satisfaisante, Bukavu ;

(5) Recrutement d'un (e) Chargé(e) des sauvegardes environnementale et sociale y compris les aspects EAS/HS et le monitoring des conflits pour la Coordination provinciale du Sud-Kivu du projet STAR-EST-AMI N°013 ZR-PTM UPK-354680-CS-IND, du 7 au 21sept.2023, 12 mois renouvelable après évaluation satisfaisante, Bukavu ;

(6) Recrutement d'un(e) Comptable du projet STAR-EST de la Coordination provinciale du Sud-Kivu (AMI N°014-ZR-PTM UPK-352848-CS-IND), du 8 au 22 déc.2023, 12 mois, renouvelable après évaluation satisfaisante, Bukavu ;

(7)Recrutement d'un(e) Assistant Administratif & Logistique du projet STAR-EST de la Coordination provinciale du Sud-Kivu (AMI N°014 ZR –PTM UPK-377294-CS-IND), du 8 au 22 déc.2023, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Bukavu ;

(8)Recrutement d'un (e) Chargé de Passation de marché des Coordinations Provinciales du STAR-EST (Goma, Bukavu et Ituri) , (AMI N°015 ZR – PTM UPK377296-CS-IND), du 12 au 28 dec.2023, 12 mois renouvelable, après évaluation satisfaisante ;

(9) Recrutement des Spécialistes en charge de la Gouvernance et de la Gestion des Finances Publiques pour les deux Unités des Coordinations provinciales (Sud-Kivu et Ituri) du Projet STAR-EST (AMI N°ZR-STAR EST-408159-CS-IND) du 8 au 22 fév.2024), 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Bukavu & Bunia ;

(10)Recrutement des Coordinateurs Provinciaux du Projet STAR-EST pour les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri (AMI N°ZR-STAR EST-408082-CS-IND), du 8 au 22 fev.2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma, Bukavu et Bunia ;

(11) Recrutement des deux (2) Comptables pour les Coordinations Provinciales de l'Ituri et du Nord-Kivu du Projet STAR EST (AMI N° ZR-STAR EST-408190-CS-INDV), du 9 au 23 fev.2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma et Bunia ;

(12) Recrutement d'un Consultant Individuel Expert en Communication (AMI N° ZR-STAR EST-408099-CS-INDV), du 22 fév. au 07mars 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma ;

(13) Recrutement de six (6) Chauffeurs (AMI N° ZR-STAR EST-4083360-CS-INDV), du 11 au 25 mars 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma, Bukavu et Bunia (2 par Unité de coordination) ;

(14) Recrutement d'un Chauffeur complémentaire pour la Coordination Générale du projet STAR EST (AMI N° ZR-STAR EST-408363-CS-INDV), du 11 au 25 mars 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma;

(15) Recrutement d'un Consultant individuel chargé de l'audit interne du Projet STAR-EST(AMI N° ZR-STAR EST-408168-CS-INDV), du 20 mars au 3 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma ;

(16) Recrutement des Consultants Spécialistes en charge des Sauvegardes Environnementale, Sociale incluant les aspects VGG/EAS/HS et le Monitoring des conflits pour les coordinations provinciales (AMI N°ZR-STAR EST-408212-CS-INDV), du 20 mars au 3 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma & Bunia ;

(17) Recrutement d'un Spécialiste en Activités Génératrices des Revenus (AGR) au sein de la Coordination Générale du Projet STAR-EST (AMI N° ZR-STAR EST-413492-CS-INDV), du 30 mars au 13 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma ;

(18) Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegardes des Violences Basées sur le Genre (VGG), (AMI N° ZR-STAR EST-413489-CS-INDV), du 30 mars au 13 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma ;

(19) Recrutement d'une agence/Firme de surveillance tierce (Third Party Monitor-TPM) pour assurer la supervision des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR EST (AMI N°ZR-STAR EST- 413489-CS-INDV), du 30 mars au 13 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;

(20) Recrutement de deux (02) Assistants provinciaux au Programme THIMO du Projet STAR EST (AMI N°ZR-STAR EST-418835-CS-INDV), du 8 au 22 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Bukavu et/ou Bunia ;

(21) Recrutement d'un Partenaire facilitateur pour appuyer la Coordination Générale du Projet STAR-EST dans la réalisation des activités des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), (AMI N° ZR-STAR EST-408357-CS-QCBS), du 12 au 26 avril 2024, 12 mois renouvelables après évaluation satisfaisante, Goma ;

(22) Avis d'Appel d'Offre (AAO) pour Acquisition des matériels roulants (véhicules et motos) en faveur des Coordinations Générale et Provinciales du Projet STAR EST dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet (AMI N°AON. ZR-STAR EST-414896-GO-RFB-du 3 au 31 mai 2024 ;

(23) Recrutement d'un Consultant/firme chargé des études de base ou de référence et groupes de discussion du Projet STAR EST dans les Provinces du Nord-Kivu et Ituri (AMI N° ZR-STAR EST-CS-QCBS), du 6 au 23 mai 2024, Nord-Kivu et Ituri ;

(24) Avis d'Appel d'Offre (AAO) pour la réalisation des travaux de réhabilitation des bureaux des trois administrations provinciales et devant abriter les bureaux du projet STAR EST (Avis n°AON 001/PROJET STAR EST/CG/PM/AYA/2024, du 21 mai au 24 juin 2024, Goma, Bukavu et Bunia ;

(25) Recrutement d'un consultant/Firme/ONG pour la mise en œuvre des activités de prévention des risques et répons aux incidents d'Exploitations Abus Sexuels et Harcèlements Sexuels (EAS/HS) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR EST (AMI N° ZR-STAR EST-414565-CS-QCBS, du 6 au 20 mai 2024 ;

(26) Recrutement d'un Spécialiste Senior en charge de la Gouvernance et de la Gestion des Finances Publiques de la Coordination Provinciale du Nord-Kivu, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR-EST (AMI N°ZR-STAR EST-408156-CS-IND), du 20 mai au 03juin 2024, Goma ;

(27) Avis d'Appel d'Offre pour la réalisation des travaux de réhabilitation des bureaux des trois administrations provinciales et devant abriter les bureaux du projet STAR-EST (A0 N° 001/PROJET STAR EST/CG/PM/AYA/2024/ ; ZR-STAR EST-414157-CW-RFQ) du 21 mai au 25juin 2024 ;

(28) Recrutement d'un consultant/Firme pour la réalisation de la mission d'Audit externe financier et de passation des marchés du Projet (3 exercices : 2024, 2025,2026) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR-EST (Avis n°ZR-STAR EST-414836-CS-LCS), du 31 mai au 14 juin 2024, Goma ;

(29) Recrutement des Partenaires facilitateurs/ONG pour les Activités Génératrices de Recettes (AGR) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR-EST (N° ZR-STAR EST-414527-CS-QCBS), du 27 juin au 16 juillet 2024, Goma ;

(29) Demande de cotation, « DC N° ZR-STAR EST-417305-NC-RFQ : Mise en ligne d'une plateforme web dynamique pour la vulgarisation des activités du Projet STAR-EST et renforcer l'interactivité entre STAR-EST avec les parties-prenantes et le public-clé dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et d'Ituri et de la RDC », du 4 au au18 juin 2024, Goma.

(30) Recrutement d'un consultant/firme (Bureau d'Etudes) pour les études techniques (DAO et plans) pour les travaux de réhabilitation des routes semi mécanisées dans la Province de l'Ituri, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR-EST, n°ZR-STAR EST 431983-CS-QCBS, Ituri, du 31 juillet au 15 août 2024 ;

(31) Recrutement d'un consultant/firme (Bureau d'Etudes) pour les Etudes techniques (DAO et plans) pour les travaux de réhabilitation des routes semi mécanisées dans la Province du Sud-Kivu, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR-EST, n° ZR-STAR EST-431983-CS-QCBS, Sud-Kivu, du 31 juillet au 15 août 2024 ;

(31) Recrutement d'un consultant/firme (Bureau d'Etudes) pour les Etudes techniques (DAO et plans) pour les travaux de réhabilitation des routes semi mécanisées dans la Province du Nord-Kivu, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet STAR-EST, n°ZR-STAR EST-431989-CS-QCBS, Nord-Kivu, du 31 juillet au 15 août 2024.

ARRETE PORTANT CREATION DES CCP STAR-Est

- 2 -

Vu l'Accord de rétrocession signé en date du 29 novembre 2023 par le Ministre des Finances, les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et le Coordonnateur Général du projet STAR-Est ;

Vu l'Arrêté Ministériel portant création, organisation et fonctionnement du Projet STAR-Est ;

Vu le Protocole d'accord interprovincial signé en date du 31 octobre 2023 par les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Finances ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé au sein de chaque Province d'intervention du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la République Démocratique du Congo « STAR-Est », un Comité Consultatif Provincial pour la mise en œuvre décentralisée du Projet ;

Article 2 : Le Comité Consultatif Provincial est présidé dans chaque Province respective par son Gouverneur de Province ou le Ministre Provincial/Conseiller Principal préséant ;

Article 3 : Les Coordonnateurs Provinciaux des Unités Provinciales du Projet en assurent le Secrétariat ;

Article 4 : Le Comité Consultatif Provincial a pour rôles de :

- Apporter un soutien à la Coordination Provinciale, formuler les activités du projet et suivre leur mise en œuvre au niveau Provincial ;
- Consolider, en collaboration avec la Coordination Provinciale du projet, les Plans de Travail et Budgets Annuels pour leur soumission à la Coordination Générale de Gestion (CGC) ;
- Assurer la coordination entre les parties prenantes au niveau infranational, identifier les zones cibles du projet, impliquer les bénéficiaires et la société civile dans la sélection des projets.

Article 5 : Le Comité Consultatif Provincial se réunit une fois par semestre en séance ordinaire et, en séance extraordinaire, chaque fois que le besoin se fait sentir.

La séance ordinaire de novembre sera consacrée à l'examen et à l'approbation du Plan de Travail et du Budget Annuel tandis que la séance de juillet sera consacrée à l'examen de l'état d'avancement, des résultats, de l'impact, etc.

Article 6 : Sont Membres du Comité Consultatif Provincial dans chaque Province:

- 1) Les Gouverneurs de Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 2) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge du Plan/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 3) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge des Finances/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 4) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge du Budget/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 5) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge des Affaires Sociales/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 6) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge des Infrastructures et des Travaux Publics/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 7) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Intérieur du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;

Vu l'Accord de rétrocession signé en date du 29 novembre 2023 par le Ministre des Finances, les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et le Coordonnateur Général du projet STAR-Est ;

Vu l'Arrêté Ministériel portant création, organisation et fonctionnement du Projet STAR-Est ;

Vu le Protocole d'accord interprovincial signé en date du 31 octobre 2023 par les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Finances ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé au sein de chaque Province d'intervention du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la République Démocratique du Congo « STAR-Est », un Comité Consultatif Provincial pour la mise en œuvre décentralisée du Projet ;

Article 2 : Le Comité Consultatif Provincial est présidé dans chaque Province respective par son Gouverneur de Province ou le Ministre Provincial/Conseiller Principal préséant ;

Article 3 : Les Coordonnateurs Provinciaux des Unités Provinciales du Projet en assurent le Secrétariat ;

Article 4 : Le Comité Consultatif Provincial a pour rôles de :

- Apporter un soutien à la Coordination Provinciale, formuler les activités du projet et suivre leur mise en œuvre au niveau Provincial ;
- Consolider, en collaboration avec la Coordination Provinciale du projet, les Plans de Travail et Budgets Annuels pour leur soumission à la Coordination Générale de Gestion (CGC) ;
- Assurer la coordination entre les parties prenantes au niveau infranational, identifier les zones cibles du projet, impliquer les bénéficiaires et la société civile dans la sélection des projets.

Article 5 : Le Comité Consultatif Provincial se réunit une fois par semestre en séance ordinaire et, en séance extraordinaire, chaque fois que le besoin se fait sentir.

La séance ordinaire de novembre sera consacrée à l'examen et à l'approbation du Plan de Travail et du Budget Annuel tandis que la séance de juillet sera consacrée à l'examen de l'état d'avancement, des résultats, de l'impact, etc.

Article 6 : Sont Membres du Comité Consultatif Provincial dans chaque Province:

- 1) Les Gouverneurs de Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 2) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge du Plan/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 3) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge des Finances/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 4) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge du Budget/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 5) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge des Affaires Sociales/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 6) Le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge des Infrastructures et des Travaux Publics/Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 7) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Intérieur du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;

- 8) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Agriculture du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 9) Les Chefs de Divisions Provinciales du Développement Rural du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 10) Les Chefs de Divisions Provinciales du Plan du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 11) Les Chefs de Divisions Provinciales des Finances du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 12) Les Chefs de Divisions Provinciales du Genre, Enfant et Famille du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 13) Les Chefs de Divisions Provinciales du Budget du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 14) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Industrie du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 15) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 16) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Aménagement du Territoire du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 17) Les Chefs de Divisions Provinciales des Infrastructures et Travaux Publics du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 18) Les Chefs de Divisions Provinciales de l'Environnement et Développement Durable du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ;
- 19) Les Chefs de Divisions Provinciales de la Décentralisation du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri.

Lesdits Membres seront complétés par les Chefs de Chefferies et Secteurs, les Maires des Villes et les Bourgmestres des Communes concernées.

La Représentation Provinciale du P-DDRCS et la Société Civile active localement :

- Confessions religieuses (1 Catholique, 1 Protestant, 1 Musulman, 1 Kimbanguiste, 2 Eglises de Réveil) ;
- 2 Représentants des Femmes ;
- 2 Représentants des Jeunes ;
- 1 Représentant du peuple autochtone.

Article 7 : Les Membres du Comité Consultatif Provincial bénéficient, à chaque réunion, d'un jeton de présence à charge du Gouvernement, dont le montant est fixé par le Comité de Pilotage, acté par un procès-verbal, tandis que les frais d'organisation des réunions et de déplacements des Membres (titres de voyages et per diem) sont à charge du projet.

Article 8 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté Provincial.

Article 9 : Les Directeurs de Cabinets des Gouverneurs de Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri ainsi que le Ministre Provincial/Conseillers Principaux en charge du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Goma, le **05 APR 2024**



LE GOUVERNEUR DE PROVINCE a.i.
et PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

CIRIMWAMI NKUBA Peter : =
Général-Major

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**ARRETE INTERPROVINCIAL N°01/ 297/CAB/GP-NK/2024 DU 25 JUL. 2024
PORTANT CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET DE
STABILISATION ET DE RELEVEMENT DE L'EST DE LA RDC, « STAR-EST »**

LES GOUVERNEURS DES PROVINCES;

Vu la Constitution telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1^{er} avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 27 janvier 2022 fixant les attributions des Ministres ;

Vu l'Accord de financement n°7243-ZR conclu en date du 13 mars 2023 entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale pour le Développement (IDA), au titre du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (STAR-Est) ;

Vu l'Accord de rétrocession signé en date du 29 novembre 2023 par le Ministre des Finances, les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et le Coordonnateur Général du Projet STAR-Est ;

Vu le Protocole d'accord interprovincial signé en date du 31 octobre 2023 par les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ;

Considérant la détermination du Gouvernement dans la restauration de la paix et de la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo par la mise en œuvre du P-DDRCS devant aboutir au retour à la vie civile et à la réintégration des Ex-Combattants ainsi que le relèvement des communautés affectées par les conflits armés ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Finances ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé, conformément au protocole d'accord interprovincial signé le 31 octobre 2023 par les Gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, un Comité de Pilotage du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est), ci-après désigné le « Comité de Pilotage ».

Article 2 : Le Comité de Pilotage a pour missions de:

1. Fournir une orientation stratégique au projet ;
2. Approuver les Plans de Travail et les Budgets Annuels (PTBA) de l'Unité Générale de Coordination (UGC) et examiner les rapports d'avancement des activités du projet ;
3. Assurer le suivi des résultats obtenus et proposer, si nécessaire, des mesures correctives ;
4. Examiner et proposer, si nécessaire, des mesures correctives sur des questions liées à l'organisation et au fonctionnement du Projet lui soumis.

Article 3 : Sont membres du Comité de Pilotage :

1. Les Gouverneurs des Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ;
2. Les Représentants des Ministères Nationaux ayant dans leurs attributions, l'Intérieur et la Sécurité, la Défense, le Plan, les Affaires Sociales et les Finances ;
3. Le Coordonnateur National du P-DDRCS ;
4. Le Conseiller Spécial en charge du CRESP ;
5. Le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général de la MONUSCO ;
6. Le Coordonnateur Général;
7. Les Coordonnateurs Provinciaux du Projet ;
8. Deux Délégués de la Société Civile par Province ;
9. Le Point Focal du Gouverneur du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ;
10. Le Ministre Provincial des Finances (Conseiller Principal en charge des Finances) du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri ;
11. Le Ministre Provincial de l'Intérieur (Conseiller Principal en charge de l'Administration du Territoire) du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.

Article 4 : Le Comité de Pilotage est présidé, à tour de rôle pour une durée d'une année par chaque Gouverneur des Provinces concernées (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri). b.

Le Président en fonction invite dans sa Province, en exécution de l'article 2 du présent Arrêté, les membres du Comité de Pilotage, les membres des Coordinations Provinciales accompagnés d'Experts Techniques et les deux Représentants des Comités Consultatifs de chaque Province.

Article 5 : Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par la Coordination Générale du projet.

Article 6 : Chaque année, il se réunit deux fois, en séance ordinaire et, si nécessaire, une séance extraordinaire peut être convoquée par le Président en fonction à la demande du projet.

Article 7 : Les frais relatifs à la tenue des réunions du Comité de Pilotage et de déplacement de ses membres (titres de voyage et perdiem) sont à charge du projet, tandis que les jetons de présences sont à la charge du Gouvernement Provincial et seront convenus par les membres du Comité de Pilotage.

Article 8 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté Interprovincial.

Fait à Goma, le 25 JUIL 2024

Pour la Province de l'Ituri :



Johnny LUBOYA-KASHAMA
Lieutenant-Général



Pour la Province du Nord-Kivu

CIRIMWAMI NCHABA Peter
Général-Major

Pour la Province du Sud-Kivu

Jean-Jacques PURUSI SADIKI

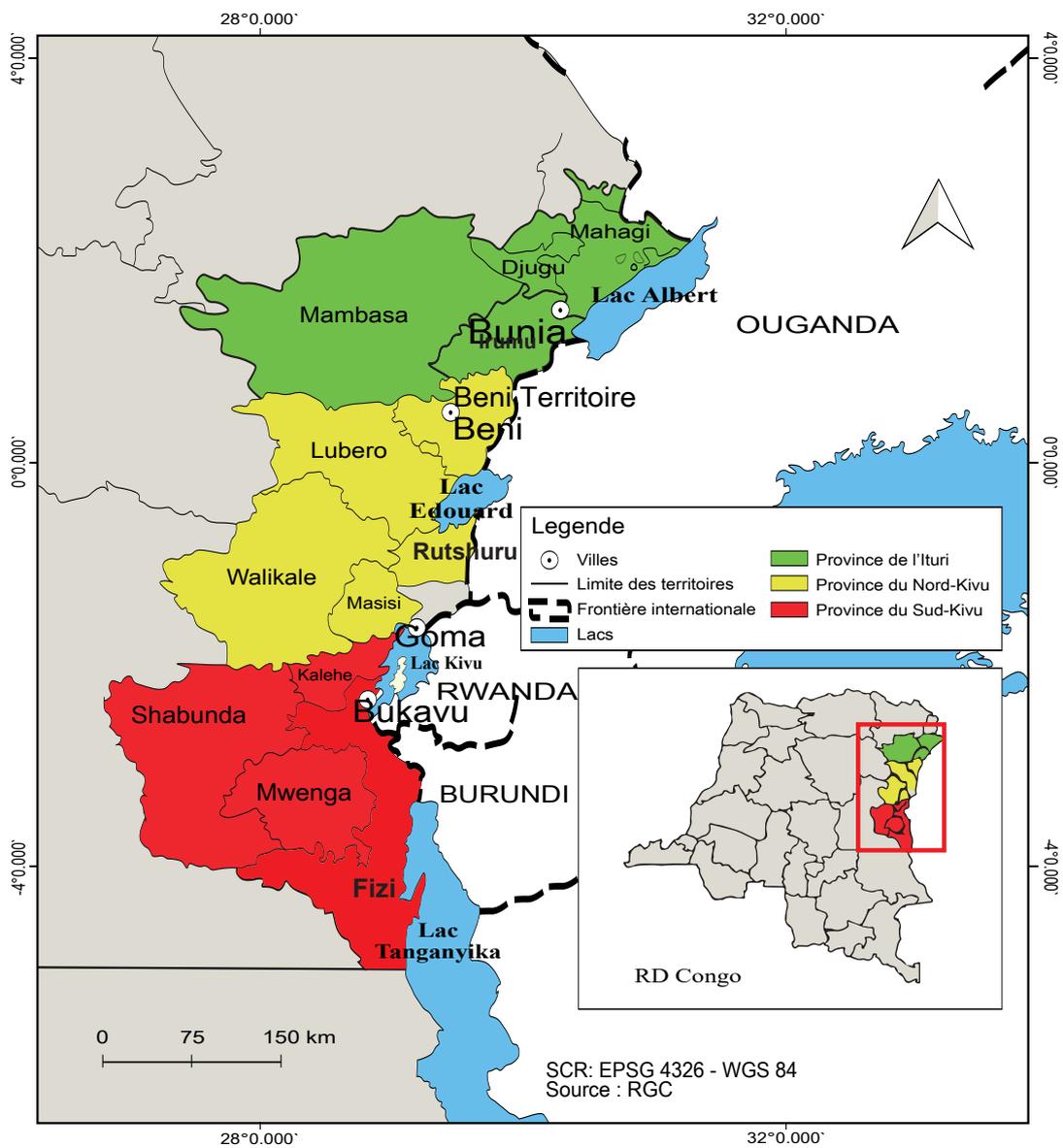


RELEVONS
L'EST
DE
LA
RDC





TERRITOIRES ET VILLES DE LA ZONE DU PROJET DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DE L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO





starestcongo



Cellule de Communication **Star-Est**
Chargé des Communication: Vincent Mukwege Buhendwa
Infographiste: Lwanzo Leston Kambale
Impression: **ft-Digital** / 099 1830 09 - Goma RDC

